



Cahier de revendications 2019-2020

Secteur « Courtiers d'assurances »

CP 307

1) Pouvoir d'achat

Après une modalisation relativement modeste de la marge de pouvoir d'achat dans l'accord sectoriel de 2017-2018, nous demandons que pour 2019-2020, la totalité de la marge d'1,1% de l'AIP soit libérée, et ce de manière récurrente.

À cet égard, une augmentation des barèmes et des salaires réels est l'outil adéquat à utiliser en priorité.

2) Travail faisable

Les possibilités de lever le pied en fin de carrière ont été réduites par des mesures gouvernementales. Pour que le travail reste « faisable », nous demandons des jours de congé supplémentaires dans le cadre de la CCT 104 telle qu'elle existe déjà pour l'âge de 60 ans.

- Un jour de congé supplémentaire à 56 ans et un jour de congé supplémentaire à 58 ans.

Les carrières deviennent plus mobiles. On change plus facilement d'emploi qu'avant. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité et encourager la loyauté au secteur, nous demandons :

- Que le calcul du congé d'ancienneté se fasse sur la base de l'ancienneté dans le secteur et non plus dans l'entreprise.

3) Mobilité

Conformément à l'article 3 de l'AIP, continuer de miser sur un transfert modal et sur les transports durables :

- Nous demandons que les frais de parking (parkings de délestage ou de gares, etc.) soient pris en charge par l'employeur.
- Opportunité de pouvoir discuter du budget mobilité au conseil d'entreprise ou en délégation syndicale pour le 31/12/2019.